

Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 juin 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 juin 2018

TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE COOPERATION CAN/CEREMA CONCERNANT LA REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE DE SUBSTITUTION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Sylvie DEBOEUF à Josiane METAYER, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Yvonne VACKER, Alain GRIPPON à Sophia MARC, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Florent SIMMONET, Guillaume JUIN à Yamina BOUDAHMANI, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD à Jean-Claude FRADIN, Serge MORIN à Monique JOHNSON, René PACAULT à Michel PANIER, Stéphane PIERRON à Bruno JUGE, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Sylvette RIMBAUD à Eric PERSAIS, Dominique SIX à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marc THEBAULT à Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Gérard GIBault, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain PIVETEAU, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Pascal DUFORESTEL, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD, Serge MORIN, René PACAULT, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Marc THEBAULT

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Jacqueline LEFEBVRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2018

TRANSPORTS ET MOBILITE – CONVENTION DE COOPERATION CAN/CEREMA CONCERNANT LA REALISATION D'UNE EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN SERVICE DE SUBSTITUTION

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, transports publics, bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, notamment le paragraphe c) du 1° de l'article 2,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, transports publics, bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 18 sur les coopérations entre pouvoirs adjudicateurs,

Vu l'article L.1112-4 du Code des Transports relatif aux transports de substitution,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a approuvé son Sd'AP lors du conseil d'agglomération du 28 septembre 2015,

Considérant l'arrêt du Sd'AP par le Préfet en date du 23 mars 2016,

Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP) a réaffirmé le besoin de mettre en place des services de substitution pour pallier l'inaccessibilité des points d'arrêts de transports prioritaires en impossibilité technique avérée (ITA). Ce service de substitution doit être mis en œuvre dans des conditions analogues au service qu'il remplace (tarifs, amplitude horaires, accès, etc...).

En tant qu'établissement public administratif de l'Etat, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a pour mission d'apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise technique sur les projets d'aménagement.

Dans le cadre de cette mission, il a été sollicité par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) et la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM), en 2015, pour réaliser un état des lieux des pratiques locales sur l'ensemble du territoire national en matière de services de substitution et identifier les bonnes pratiques s'inscrivant dans le cadre réglementaire. Ce travail a fait l'objet d'un rapport remis à la DMA et la DGITM en novembre 2016.

En parallèle, le défenseur des droits a fondé, le 21 septembre 2016, une requête auprès du GART, du secrétaire d'Etat chargé des personnes handicapées et du Ministère des transports afin de clarifier le champ d'application des TPMR et du transport de substitution.

C'est dans ce contexte que le Cerema a mis en place un groupe de travail au niveau national, qui rassemble des AOM et des associations de personnes à mobilité réduite représentant tous les types de handicaps.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération du Niortais a l'obligation de mettre en œuvre un service de substitution pour les personnes à mobilité réduite pour les arrêts non accessibles identifiés comme des ITA.

Afin de pouvoir imaginer et construire ce nouveau service, la Communauté d'Agglomération a souhaité travailler en partenariat avec le Cerema dans le cadre de ce groupe de travail.

La présente convention définit et organise, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, les relations entre le Cerema et la Communauté d'Agglomération du Niortais en vue de la réalisation d'une expérimentation de différentes modalités de mise en œuvre des services de substitution.

La méthode consiste à expérimenter des modalités différentes de mise en œuvre des services de substitution adaptées au territoire, selon que l'AOM a déjà mis en place un transport de substitution, propose déjà une offre de TPMR ...

Elle vise également à évaluer l'efficacité de la substitution ainsi mise en place sur chacun des territoires et proposer des éléments de recommandations.

La convention est proposée pour une durée de deux ans. Le coût de l'expérimentation pour la Communauté d'Agglomération du Niortais est de 11 800 € HT.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de la convention de coopération entre la CAN et le Cerema concernant la réalisation d'une expérimentation pour la mise en œuvre d'un service de substitution
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau délégué à signer cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
N° 2018-04172-10021 C77-06-2018-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018